



Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) dans les Provinces  
du Bas-Congo, Bandundu, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental et Katanga

N° du Projet : P-CD-ABO-001

N° du Don BAD : 2100 1550 21418

PADIR DANS L'EX. PROVINCE DE BANDUNDU

## IMPRESA SERVIZI COORDINATI (ISCO)

# ISCO

**PROCÈS-VERBAL DE VALIDATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES OFFRES  
RELATIVES AU TRAVAUX DE REHABILITATION DES PISTES RURALES ET  
OUVRAGES D'ARTS. LOT8 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE  
RURALE SUR L'AXE ROUTIER KANGA NZADI-KANUNGU-FESHI DU PK00+000  
AU PK20+000 (20Km), DANS LES TERRITOIRES DE GUNGU ET FESHI, DANS L'EX.  
PROVINCE DE BANDUNDU**

L'an deux mille seize, le **neuvième jour du mois de juillet**, nous, membres de la Commission de marchés, reconnaissons avoir procédé à l'examen du rapport de la Commission d'analyse relatif au dossier appelé en exergue. La séance a eu lieu dans le bureau de ISCO.

### 1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Etaient présents :

M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président  
M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/PADIR/BAD, Membre  
M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR /BANDUNDU, Membre

Pour la commission d'analyse :

Jules GILWANDJI

Chargé des Travaux/ISCO

Président

### 2. DEROULEMENT DE LA REUNION

#### 2.1. Exposé du motif

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) qui a recruté **ISCO S.C.** en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, il est prévu les travaux de réhabilitation des pistes rurales et construction des ouvrages d'arts dans l'Ex province du Bandundu à travers l'avis d'appel d'offres AAON N° 002/ISCO-PADIR/PM/04/2016 qui a été publié en date du 27 avril 2016 dans quatre organes de presse locaux à large diffusion (Le Potentiel, La Prospérité et La Référence Plus), dans media Congo et dans le site de l'ARMP. Le marché a été scindé en 12 Lots distincts dont :

*fp*

*9*

Lot1 : Travaux de la réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK00+000 au PK20+000(20Km) ;

Lot2 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK20+000 au PK40+000(20Km) ;

Lot3 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK40+000 au PK60+500(20,50Km) ;

Lot4 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Poste Kibongo-FumunkZoko-Eto-Niadi-Kara (Territoire de Bulungu) du PK00+000 au PK14+000(14Km) ;

Lot5 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Poste Kibongo-FumunkZoko-Eto-Niadi-Kara (Territoire de Bulungu) du PK14+000 au PK28+000(14Km) ;

Lot6 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK0+000 au PK13+500(13,50Km) ;

Lot7 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK13+500 au PK35+000(21,50Km) ;

Lot8 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK0+000 au PK20+000(20Km) ;

Lot9 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK20+000 au PK40+000(20Km) ;

Lot10 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK40+000 au PK60+000(20Km) ;

Lot11: Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK60+000 au PK80+000(20Km) ;

Lot12 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK100+000 au PK100+600(26Km) ;

La commission des marchés de ce jour a statué sur le rapport d'évaluation des offres relatives au Lot8 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK0+000 au PK20+000(20Km) ;

### **L'Entreprises ayant déposé leurs offres**

N°	ENTREPRISE
1	ATCC
2	SICCO & EXCICO
3	GDC Sarl
4	GROUPE LA GRACE
5	RTM CONSTRUC
6	EMELEC

### **2.2. Les résultats de l'évaluation des offres**

La commission note que, lors de l'examen préliminaire des offres, la sous-commission d'analyse a arrêté les offres rejetées dans le tableau ci-dessous :

FP

3

2

ENTREPRISES	RAISONS DE REJET
ARVITEC	Pas de garantie bancaire de soumission jointe à son offre
ATCC	-Pas de formulaire d'information de l'entreprise -Pas d'attestation de régularité de INSS -Expériences insuffisantes en Technique HIMO, -Pas d'expérience dans les travaux spécifique -Pas des preuves d'expériences similaire dans les rivaux des routes -Pas d'accès aux finances -Matériels à mobiliser dans l'exécution des travaux n'est suffisant
SICCO & EXICO	-Pas des formulaires d'engagement du candidat en matière de corruption. -Les CV du personnel à au chantier ne correspondante -Pas d'épreuves d'expériences dans le domaine spécifique -Pas d'accès à des financements tels que ligne de crédits et autres. -Pas des listes des matériels à mobiliser pour les travaux.

Les offres jugées conformes pour l'essentiel après l'examen préliminaire sont les suivantes :

- ✓ GDC Sarl
- ✓ EMELEC Sarl
- ✓ RTM CONSTRUCT

Après vérification des erreurs arithmétiques le classement se présente comme suit :

	Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement		Erreur de calcul	Rabais en %	Prix de l'offre corrigé/avec rabais
		Monnaie	Montant			
1 <sup>ER</sup>	CDK	USD	148 019,47	-18527,22	0,00	129 492,25
2 <sup>eme</sup>	RTM CONSTRUCT	USD	149 468,77	0,00	0,00	149 168,77
3 <sup>eme</sup>	GROUPE LA GRACE	USD	166 907,63	0,00	0,00	166 907,63

A la suite de l'examen détaillé, les résultats suivants ont été obtenus :

99 9

2

a) Soumissionnaire	f) Prix total de l'offre en USD
GDC Sarl	129 492,63

Après soumission de l'Entreprise aux critères de qualification, il s'en sorti que l'Entreprise **GDC Sarl** a été jugée qualifiée pour l'exécution de ce contrat.

#### **2.4 Avis et considérations**

A l'issu de l'examen du rapport de la Commission d'analyse, les membres de la Commission de marchés ont validé le rapport.

### **3. DECISION DE LA COMMISSION DE MARCHES**

Après délibérations, la Commission des marchés recommande à la Direction du Projet d'attribuer les travaux de réhabilitation des pistes rurales et des ouvrages d'arts dans l'ex province du Bandundu **Lot8 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi)** du PK00+000 au PK20+000(20Km) ; à l'Entreprise **GDC Sarl** pour un montant de **129 492,63 USD** (cent vingt neuf mille quatre cent nonante deux dollars américains virgule soixante trois cents).

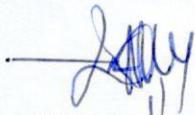
Fait à Kikwit, le 09 juillet 2016

#### **Pour la commission des marchés**

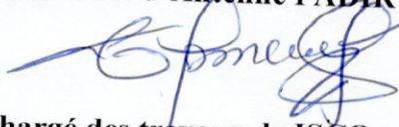
**M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président**



**M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/RDC, Membre**



**M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR/BANDUNDU, Membre**



**M. Jules GILWANDJI, Chargé des travaux de ISCO, secrétaire**

